



Conditions générales – Règlement du Club

Inscriptions

Chacun peut s'inscrire aux cours proposés par le BDCG, sans connaissances préliminaires, qu'il soit seul ou en couple. Chaque élève s'acquitte d'une taxe d'inscription annuelle.

Durée d'inscription

L'année scolaire débute au mois de septembre et prend fin au mois de juin. Les inscriptions sont possibles pour un trimestre/série de 12 leçons, payable au début de la série. Si l'élève s'inscrit à l'année (trois séries de 12 leçons), il bénéficiera d'une réduction. Les inscriptions commencées en cours de trimestre donneront lieu à la déduction des cours écoulés dans la série. L'élève participe à sa 1ère leçon sans engagement.

Cours « à la carte »

En 2022 – 2023 deux cours hebdomadaires « débutant » sont donnés les lundis et mercredis. L'élève inscrit pour 12 leçons a la possibilité de suivre l'un ou l'autre des cours «débutant» pendant un trimestre, à raison d'un cours par semaine. Les cours manqués le lundi peuvent être rattrapés le mercredi, et inversement. Les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année. Lorsque l'élève maîtrise le programme « débutant », il passe en « niveau 2 ».

Cours de niveau supérieur

Les inscriptions aux niveaux 2 et 3 sont soumises à l'approbation des professeurs. Les participants de ces cours peuvent utiliser la salle 15 minutes avant leurs leçons pour s'échauffer. Les élèves inscrits au niveau supérieur ont accès **gratuitement** au cours de niveau inférieur.

Rattrapages – Remboursement

En aucun cas les cours ne seront remboursés. Si les activités du club devaient être interrompues pour des raisons sanitaires ou indépendantes de la volonté des professeurs, le montant des écolages restera acquis au club. Les cours payés par l'élève seront reportés jusqu'à la reprise des activités du club.

Les leçons manquées pour cause de maladie ou accident seront reportées sur la série (de 12 leçons) suivantes sur présentation d'un certificat médical. Les absences pour d'autres raisons ne seront pas reportées et devraient être rattrapées par l'élève dans la série en cours.

Nombre des participants

L'école se réserve le droit de supprimer les cours ou stages dans lesquels il n'y a pas assez de participants. Chaque cas sera réglé individuellement.

Réductions

Les réductions de 10% sont accordées aux conditions suivantes : étudiants, apprentis de moins de 25 ans, aux chômeurs, rentiers AI ou AVS, au personnel de l'hôpital ainsi que des cliniques, sur présentation de leur carte.

Les réductions sont accordées (15 % sur le cours le moins cher) aux élèves inscrits à plusieurs cours.

Assurance

Le club ne couvre pas le risque de maladie ou d'accident, ni la disparition d'effets personnels. Chacun est tenu d'être assuré à titre privé ou professionnel.

Cours privés

Tout cours privé non annulé 24 h. à l'avance sera facturé.

Autorisation d'utilisation de droit à l'image

Le BDCG réalise parfois des photographies ou des vidéos sur lesquelles peuvent figurer les élèves.

A ce titre le BDCG peut être amené à diffuser les documents ainsi créés sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Si vous ne souhaitez pas que votre image soit diffusée, vous pouvez le signaler.

Carte «Privilège» du BDCG

Toutes personnes désirant soutenir le BDCG peut acquérir une carte «Privilège» au prix d'une cotisation annuelle de CHF 50.-

Cette carte «Privilège» donne les avantages suivants :

- Réduction de 5% sur le prix des cours et des stages
- 50 % de réduction sur l'entrée aux soirées dansantes organisées par le BDCG
- 10 % de réduction sur l'entrée aux mini-soirées-pratiques dansantes (accessibles uniquement aux élèves du BDCG)
- La taxe d'inscription annuelle est offerte